

ARGUMENTAIRE AP2K CONTRE L'INSTALLATION D'UNE FERME PILOTE DE QUATRE ÉOLIENNES ENTRE GROIX BELLE-ILE, HOUAT ET QUIBERON

NOS CONVICTIONS :

1° L'AP2K est **favorable à la transition énergétique**, c'est à dire le passage d'une énergie qui épuise les ressources naturelles à une énergie renouvelable diversifiée.

2° Elle est également **favorable aux recherches et développement concernant les énergies marines renouvelables**. La France a de grandes ambitions dans ce domaine, du fait de la longueur de ses côtes. Ces énergies marines renouvelables portent sur diverses possibilités, et pas seulement sur les éoliennes en mer, qui en sont portant l'élément le plus reconnu. Elles concernent aussi :

- l'énergie thermique (passage des eaux chaudes en superficie aux eaux froides dans les fonds marins)
- l'énergie hydrolienne (turbines placées sous l'eau dans des endroits à fort courant).
- L'énergie marémotrice (cf usine de la Rance)
- L'énergie des vagues
- Etc.

L'AP2K ne se prononce pas sur le fond quant aux éoliennes en mer. Elle laisse à chacun sa propre réflexion en la matière. De fait les opinions sont très contrastées, notamment au sein de nos associations. Ceux qui sont « pour » le sont parce que les éoliennes représentent une nouveauté technologique très en vogue actuellement, pour certains agréables visuellement et déjà fortement implantées sur terre en Europe et en France, en mer en Europe du Nord avec de nombreux projets en cours. C'est donc une des énergies renouvelables les plus « visibles » actuellement.

Ceux qui sont « contre » avancent l'argument de la pollution visuelle des paysages, une production non-fiable du fait de la présence ou de l'absence des vents et surtout le coût très élevé d'une énergie largement subventionnée par l'Etat. (cf article coût de l'énergie) Il peut être intéressant à cet égard de lire l'étude très argumentée réalisée par Patrice Cahart et Pierre Audigier (cf synthèse éoliennes Cahart).

Notre seule position en matière d'éoliennes n'est ni de les soutenir ni de les contester radicalement, mais de dire ;

NOUS NE VOULONS PAS D'ÉOLIENNES FLOTTANTES À CET ENDROIT-LÀ.

3° Mais nous estimons aussi que le développement anarchique et multidirectionnel des énergies marines renouvelables exige de la part du Gouvernement une sérieuse remise à plat **pour un développement concerté du territoire maritime**.

NOS ARGUMENTS :

1. **Le site choisi est un site classé**. Il concerne en partie une **Zone Natura 2000** et sur trois points : la Presqu'île de Quiberon, Belle-Ile et dans une moindre mesure, Houat, la baie de Quiberon, **l'une des quinze plus belles baies du monde**.

Or si en France nous savons protéger nos monuments historiques par une réglementation très précise, nous n'avons aucune réglementation concernant la protection de nos côtes remarquables. Les associations de protection ont donc le devoir de faire valoir cette protection auprès des instances publiques. Enfin la zone allant de Gâvres à Quiberon a demandé le **label grand site** et est en passe de l'obtenir : il y a manifestement incohérence entre la demande d'obtention de ce label et l'installation d'une ferme-pilote de quatre éoliennes sur la zone.

2. **L'argument retenu par EOLFI et la DCNS pour installer la ferme pilote à cet endroit-là n'est pas recevable** : il consiste à dire que la maintenance est plus facile à proximité des côtes. C'est probablement vrai à la marge, mais un bateau est nécessaire de toutes façons pour effectuer cette maintenance, et il n'est pas difficile de faire quelques milles supplémentaires si nécessaire. D'autant que si le projet est amené à s'étendre, la maintenance sera assurée à partir de Brest, comme l'indique EOLFI dans son fascicule de présentation.
3. Eolfi insiste aussi sur le fait que **cette ferme-pilote ne peut être étendue à cet endroit-là** par la suite, à cause de toutes sortes de contraintes, militaires et autres. Mais que se passera-t-il au terme des vingt années d'exploitation par Eolfi ? la ferme sera-t-elle revendue, mais à qui ? Il n'y a aucune assurance ferme qu'elle sera démontée. Sera-t-elle alors condamnée à rouiller sous nos yeux ?
4. **Une carte officielle de la Cerema** (cf pj) indique précisément le schéma potentiel de développement des éoliennes flottantes en Bretagne Sud, qui impacte lourdement le pourtour des îles. Nous serons probablement amenés à contester vigoureusement ce schéma, mais même s'il devait être approuvé, nous ne comprenons pas pourquoi la décision n'a pas été prise d'installer la ferme-pilote dans cette zone ou elle serait en situation réelle d'exploitation future (hauteur des fonds marins, position des vents etc.)
5. Nous ne voulons pas abîmer nos côtes par une pollution visuelle évidente : cette pollution affectera **l'économie touristique de nos côtes** et aucune étude socio-économique n'a été effectuée par Eolfi à ce jour, alors que nous l'avions expressément demandée.
6. Enfin, un des arguments essentiels avancés par EOLFI en faveur des éoliennes flottantes se retourne contre eux ; Eolfi dit dans son dossier de saisine :
« Eolien Flottant : Quels atouts ?
Les éoliennes peuvent être installées plus loin des cotes et donc bénéficier de vents plus réguliers et plus importants, tout en limitant les contraintes d'usages et les impacts sur le paysage. »